



Ontario

Deposit Insurance
Corporation of Ontario

Société ontarienne
d'assurance-dépôts

SOAD

Messages publicitaires préautorisés

Les caisses peuvent utiliser les messages ci-dessous sans l'autorisation préalable de la SOAD. Tous les autres messages doivent être approuvés par la SOAD conformément au Règlement administratif n° 3.

Message n° 1	Dépôts assurables couverts par la Société ontarienne d'assurance-dépôts.
Message n° 2	Les dépôts assurables dans les comptes enregistrés* sont entièrement couverts. Les dépôts assurables en dollars canadiens dans les comptes non enregistrés sont couverts à concurrence de 250 000 \$.
Message n° 3	Tous les dépôts assurables dans les comptes non enregistrés sont couverts à concurrence de 250 000 \$. Les dépôts assurables dans les comptes enregistrés sont entièrement couverts.
Message n° 4	Les dépôts assurables dans tous les comptes enregistrés auprès des caisses de l'Ontario sont entièrement couverts.
Message n° 5	À la caisse {nom de la caisse}, les dépôts assurables dans les comptes non enregistrés sont couverts à concurrence de 250 000 \$. Les dépôts assurables dans les comptes enregistrés sont entièrement couverts.
Message n° 6	À la caisse {nom de la caisse}, les dépôts assurables dans les comptes enregistrés sont entièrement couverts.

Tous les messages doivent inclure l'énoncé ci-dessous qui fait mention de la brochure de la SOAD sur la couverture d'assurance soit dans le corps du texte, soit à la fin du document publicitaire :

« Pour de plus amples renseignements sur l'assurance-dépôts, demandez la brochure en succursale ou visitez le site Web de la SOAD à www.soad.com. »

Nota*

L'expression « comptes enregistrés » peut être remplacée par un des acronymes suivants ou une combinaison d'entre eux : CRI, FRV, REER, FEER, REEI, REEE, CELI